



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sapeurs-pompiers professionnels

Question écrite n° 51156

Texte de la question

M. Xavier Beck appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes que rencontrent actuellement les personnes qui ont réussi les examens pour être sapeurs-pompiers et qui sont inscrites sur les listes d'aptitude aux fonctions de sapeur-pompier. Actuellement, il devrait y avoir 150 à 200 places en France à l'issue des concours. Le nombre de personnes sur les listes d'aptitude est croissant, tandis que les postes à pourvoir n'augmentent pas proportionnellement. La validité actuelle du diplôme obtenu n'est que de deux années après l'inscription sur la liste d'aptitude. Il serait souhaitable que cette validité soit prolongée afin que les candidats inscrits sur les listes d'aptitude puissent avoir plus de chance de devenir sapeurs-pompiers. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Beck Xavier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51156

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2004